

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Ernest Lesigne, 29 septembre 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Ernest Lesigne, 29 septembre 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 septembre 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Lesigne, Ernest \(1850-1928\)](#)

Lieu de destination125, rue Montmartre, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le suffrage universel en Belgique, en Angleterre, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves. Godin explique à Lesigne qu'il poursuit depuis le 26 septembre 1886 dans *Le Devoir* l'étude qu'il a soumise en mai 1884 aux députés français. Il espère le soutien de Lesigne pour une propagande européenne en faveur du suffrage universel et la réforme du régime parlementaire en France. Il lui demande s'il voudrait être le rédacteur du journal *Le Devoir*.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Élections](#), [Emploi](#), [Réformes](#)

Personnes citées[Assemblée nationale \(France\)](#)

Œuvres citées

- « Les réformes socialistes. Le suffrage universel : première réforme. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 420, 26 septembre 1886, p. 609-612. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/612/100/838/0/0>, consulté le 22 novembre 2023]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 2 : La réforme électorale et la révision constitutionnelle*, Guise, Imprimerie Baré, \[1884\].](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Europe](#)
- [France](#)
- [Pays-Bas](#)
- [Royaume-Uni](#)
- [Scandinavie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation3 p. (179r, 180r, 181r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
29 septembre 1888

Monsieur et cher confrère,

Ce moment où la pensée de l'institution du suffrage universel fait des progrès dans les nations européennes, surtout en Belgique, en Angleterre, en Hollande et dans les pays Scandinaves, il me paraît opportun de continuer l'étude que j'ai soumise aux députés français en mai 1884 (et dont je vous envoie un exemplaire par ce courrier) afin d'empêcher les nations voisines de tomber dans les fautes et les erreurs imposées au suffrage universel en France.

J'ai donc repris ce travail dans le Dévoir du 26^e et vais le continuer dans les numéros suivants dont le service vous sera fait régulièrement.

Je vous serais bien reconnaissant

Monsieur Laigne.

de lire ces études et de me dire si je
puis espérer votre appui pour aider à
une propagande européenne sur le
suffrage universel, en vue de corriger
ses défauts en France, de réformer le
régime parlementaire et d'amener la
réalisation du suffrage universel dans
les différentes nations d'Europe avec
tous les perfectionnements nécessaires.

— Je profite de l'occasion de cette lettre
pour vous prier de me donner l'éclair-
cissement suivant :

Dernièrement, j'ai eu besoin d'un
secrétaire rédacteur pour le Devoir et j'ai
fait quelques démarches à ce sujet. Au
moment où j'étais tombé d'accord avec
un des candidats, un de mes amis vous
proposait vous-même à moi, mais
d'une façon assez indirecte et qui ne me
permettait pas de penser que vous fussiez
disposé à accepter cette fonction, puisque

lecteur supposé du Devoir, vous n'avez
pas répondu à la demande d'un Rédac-
teur qui avait été faite dans le journal
même. Quoiqu'il en soit je vous
serais obligé de me dire si, le cas
échéant, un journal comme le Devoir
vous conviendrait à faire à guise?

Veuillez agréer, Monsieur et
cher confrère, l'assurance de mon
dévouement

Godwin